Image not found or type unknown

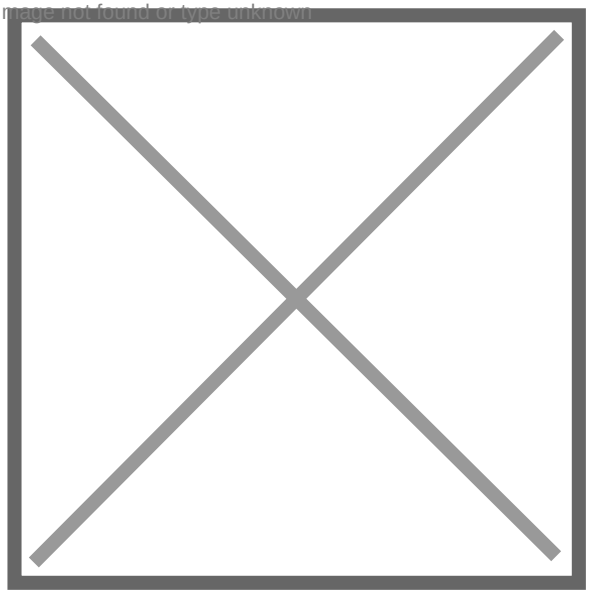

Modalités ouverture Livret A

Par **valparaiso**, le **22/02/2025** à **15:51**

Bonjour,

Pour ouvrir un livret A , dans une banque où on possède déjà un compte-chèque, quelles sont les justificatifs demandés ?

En particulier, vu l'interdiction d'avoir plusieurs Livrets A, est-ce qu'on demande une attestation sur l'honneur ?

Par **yapasdequoi**, le **22/02/2025** à **18:44**

Bonjour,

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2365

La banque saura très bien vérifier que vous n'avez pas déjà un livret ailleurs.

Par **Lag0**, le **24/02/2025** à **06:51**

[quote]
La banque saura très bien vérifier que vous n'avez pas déjà un livret ailleurs.

[/quote]

Bonjour,

Pas si sur que cela...

Perso, je ne savais pas que mes parents m'avaient ouvert un livret A quand j'étais bébé. Adulte, j'en ai ouvert un moi-même. Je n'ai appris que bien plus tard l'existence du premier. Aucune des banques ne m'a prévenu...

Par **yapasdequoi**, le **24/02/2025** à **08:17**

Les systèmes d'information ont bien évolué.

Par **valparaiso**, le **03/03/2025** à **11:51**

Bonjour,

Ce n'est pas vraiment clair.

j'ai procédé à l'ouverture d'un livret A et d'un LDD le 28 février. L'employé de banque m'a fourni deux contrats que j'ai signé pour chacun avec la somme initiale que j'ai choisi d'y verser et le numéro de chacun des livrets attribué par la banque.

Cependant je n'ai pas bien compris ses explications concernant la rigidité de la reglementation du livret A qui ne me permet pas de l'avoir tout de suite.

Effectivement , mon compte bancaire a été prélevé mais uniquement de la somme investi sur le LDD et seul le LDD apparait sur mon espace client en ligne.

Et sur le contrat du Livret A, j'ai lu que le délai d'ouverture ..... ne peut excéder 3 mois !

Donc on est tributaire du bon vouloir d'une autorité (?) dont on ignore l'existence, et qui donnera le "feu vert" à la banque !

En attendant , le capital ne rapporte pas !

Par **valparaiso**, le **12/03/2025** à **15:24**

Bonjour,

je suis extrèmement mécontent.

Comme je vous le disais j'ai procédé à l'ouverture d'un nouveau livret A le 28 février dernier dans la banque Y.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Auparavant j'avais clôturé, le 23 février, un précédent livret A dans une autre banque Z.

Hier, à la date du 11 mars, en consultant mes comptes en ligne, de ma nouvelle banque Y je m'aperçois que le livret A, demandé le 28/02, n'y apparait toujours pas et la somme que je voulais épargner sur ce livret est toujours sur mon compte-chèque !

[quote]
La banque saura très bien vérifier que vous n'avez pas déjà un livret ailleurs.[/quote]
Et bien non.

Car ce jour, 12 mars, je reçois une lettre (datée du 4 mars !) des services centraux de la banque Y, m'informant qu'ils n'ont pas donné suite à l'ouverture du Livret A car les services fiscaux les ont informé que je suis déjà titulaire d'un livret A dans la banque Z.

Ils me demandent de leur faire savoir si je veux, soit renoncer à l'ouverture du livret A, soit procéder par moi-même, à la clôture de mon livret A dans la banque Z et de leur adresser **par courrier postal** une attestation de clôture..... afin de reconsidérer mon dossier ! ! !

Ceci est un vrai scandale de dysfonctionnement !

Que dois-je faire ?

Par **yapasdequoi**, le **12/03/2025** à **15:27**

Los de la cloture vous avez eu une attestation de cloture.

Cette attestation doit ^tre remise à la nouvelle banque.

Par **valparaiso**, le **12/03/2025** à **15:44**

[quote]
Lors de la cloture vous avez eu une attestation de cloture.[/quote]

Oui mais pas spontanément, seulement parce que je l'ai réclamé.

[quote]
Cette attestation doit être remise à la nouvelle banque.[/quote]

Non , l'agence de la banque Y , proche de mon domicile et où j'ai ouvert le Livret A n'en veut pas .

Je dois l'adresser par **courrier postal uniquement**, à un service central de la banque Y situé dans un autre département (à plus de 500 kilomètres de mon domicile)

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Donc depuiis le 28/02 , le temps passe et mon épargne ne me rapporte rien.

Par **yapasdequoi**, le **12/03/2025** à **16:13**

Si vous voulez tout faire à votre sauce sans appliquer les consignes de la banque, les délais sont forcément rallongés.

Chaque banque a ses procédures et celle dont vous parlez est décentralisée et régionale, mais pas pour tout !

Par **valparaiso**, le **12/03/2025** à **16:22**

[quote]
Si vous voulez tout faire à votre sauce sans appliquer les consignes de la banque

[/quote]
En aucun cas vous ne pouvez dire que je n'ai pas suivi les consignes de la banque car en tant que client je n'ai jamais été informé de leurs procédures internes, et ils ne m'ont donné aucune consigne pour faire aboutir l'ouverture du livret dans les meuilleurs délais.

Lors de la signature du contrat pour l'ouverture, on m'a simplement dit que le délai serait de quelques jours..

j'ai clôturé le 23/02 pour ouvrir le 28/02 afin d'être en règle. Point barre.

J'ai remarqué que la plupart du temps vous prenez le parti du "pot de fer" contre le "pot de terre"; donc vos réponses ne m'étonnent pas du tout .

Par **yapasdequoi**, le **12/03/2025** à **16:34**

Vous avez une vision partiale, pas moi.

Si la banque vous dit de faire une démarche par courrier, faites là par courrier.

Si le conseiller ne peut rien faire et qu'il faut solliciter un service central, je n'y suis pour rien et ce n'est pas une question de pot.

Il existe un médiateur de la banque que vous pourrez saisir.

Par **valparaiso**, le **12/03/2025** à **17:00**

[quote]

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Si la banque vous dit de faire une démarche par courrier, faites là par courrier.

[/quote]
oui mais dans quels délais, vont-ils traiter mon dossier ?

Pourquoi l'agence ne veut pas examiner mon attestation de clôture de livret A , ni l'envoyer par internet à leurs services et utilise encore l'acheminement postal ?

Leurs services centraux ont eu connaissance de la base de données FICOBA mais non mise à jour , donc ils en déduisent, à tort, que j'ai toujours un livret A ailleurs.

Par **yapasdequoi**, le **12/03/2025** à **17:35**

Celui qu'il faut convaincre c'est votre banquier. Prenez rendez vous avec le directeur de l'agence, il fera peut être un geste commercial, mais ne modifiera pas les procédures de la banque...

Et si le litige persiste, vous saisirez le médiateur.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés